

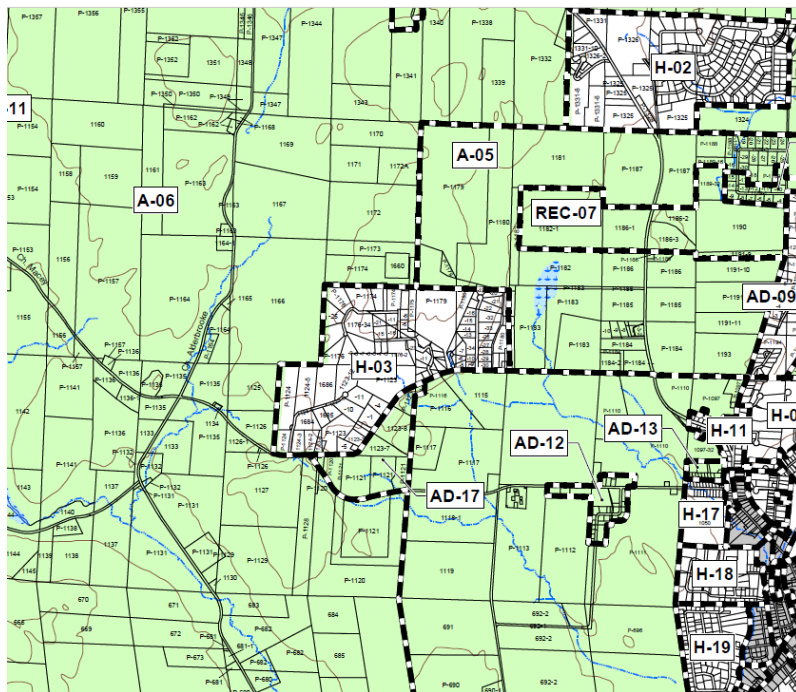


**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE DONNÉ AUX INTÉRESSÉS  
À L'ÉGARD DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-14-2020  
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION  
DANS LA ZONE H03 »**

Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2020-07-280, le premier projet du règlement numéro 115-14-2020 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 115-2, tel qu'amendé, afin d'y autoriser les projets intégrés d'habitation dans la zone H-03 ».

Que le premier projet du règlement numéro 115-14-2020 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 115-2, tel qu'amendé, afin d'y autoriser les projets intégrés d'habitation dans la zone H-03 » a pour objet de permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone H-03 alors que la grille des spécifications H-03 ne permet pas les projets intégrés d'habitation.



Une consultation écrite sur la demande de modification du règlement de zonage ayant pour objet de permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone H-03 se tiendra comme suit :

**Date limite de réception des avis écrits : 30 juillet 2020** La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier  
*Consultation écrite, 115-14-2020*  
11, rue Principal Sud,  
Sutton, (Québec) J0E 2K0

**Ou par courriel à l'adresse [ville@sutton.ca](mailto:ville@sutton.ca)** et ayant comme objet « *Consultation écrite, 115-14-2020* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de modification du règlement de zonage peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter la demande de modification du règlement de zonage au lien suivant :

<https://sutton.ca/avis-public-de-consultation-ecrite-premier-projet-de-reglement-numero-115-14-2020>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la Covid-19 (Coronavirus). Veuillez noter que cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désirent s'exprimer sur le fait d'autoriser les projets intégrés d'habitation dans la zone H-03.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **15<sup>e</sup>** jour du mois **de juillet** de l'an **2020**.

*Jonathan Fortin, LL.B*  
*Greffier*